

InfoExpress n°995

2 mars 2020

CORONAVIRUS – SUIVI

Comme cela était prévisible le nombre de cas de coronavirus détecté en Belgique est en augmentation.

A cette heure, nous n'avons reçu aucune recommandation spécifique venant des ministres de tutelle, de l'AVIQ et d'IRISCARE.

La seule initiative prise l'a été par le bourgmestre de Woluwe Saint Lambert, Olivier Maingain qui a pris un arrêté de police qui interdit l'entrée aux personnes qui viennent de certaines zones à risque en omettant d'autres (Iran, Corée du Sud, France, ...).

Cet arrêté est pour ainsi dire inapplicable.

Au-delà des recommandations que nous vous avons données dès la semaine dernière, nous vous conseillons :

- Une vigilance accrue pour les mesures d'hygiène et de protection de vos membres de personnel ainsi que pour leur état de santé
- De placer aux entrées un flacon de produit désinfectant pour les mains
- De noter les noms des visiteurs si l'occurrence vous échoit de la survenance du coronavirus dans votre établissement afin d'assurer la traçabilité du virus vers l'extérieur.

Nous vous tiendrons au courant du suivi.

Vincent Frédéricq, Secrétaire général